



Présent.es :	La direction : Alexandre Gardette, président de l'instance ; Charles Simonnet ; Valérie Christien Secrétariat : Sophie-Caroline Carnec Les représentant.es du personnel CGT (les élu.es Solidaires étaient absent.es).
Pour débiter l'instance, nous avons lu la déclaration liminaire (déjà adressée le jour même).	
Le président de l'instance répond qu'il ne sait pas pourquoi la Direction Générale a mis le volet emploi à l'ordre du jour des CSA uniquement pour information et non pour vote comme nous l'avons regretté.	
Ensuite, il ajoute qu'il a bien noté que nous étions hostiles à l'industrialisation des tâches et que cela obère la réflexion qu'il veut engager mais qu'il la mènera telle qu'annoncée mardi.	
A l'ordre du jour :	Ce CSAL avait pour ordre du jour le volet emplois 2026 de la DGE. Nous, élues DGE de la CGT y avons participé afin de défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des agent.es de la DGE.
Volet emplois 2026 de la DGE	En effet, si la CGT Finances Publiques boycotte habituellement la première convocation de cette instance, l'année 2026 s'inscrit dans un contexte particulier. - Changement du référentiel d'affectation et de décompte des emplois des directions ; - Accroissement des arrivées et départs de collègues en cours d'année ; - Comme annoncé lors de la FS du CSAL mardi 24, l'engagement par le directeur de réflexions sur l'organisation du travail à la DGE. Pour ces raisons et au regard de l'insuffisance des informations transmises par la direction, et ce malgré notre demande de complément, nous avons décidé de siéger mercredi 25 afin d'alerter la direction sur les risques développés dans la déclaration liminaire. Les problèmes évoqués dans cette déclaration liminaire ont fait l'objet d'explications tout au long du déroulé du CSAL. Si la direction aurait pu nous chanter : <i>du TAGERFIP, faisons table rase !</i> il n'y a hélas pas d'avenir meilleur pour les agent.es de la DGE ! L'année 2026 est donc l'année zéro du nouveau référentiel qui a remplacé l'ancien TAGERFIP. Auparavant, le TAGERFIP était exprimé en emplois « complets » c'est à dire « en chaises ». Avec le nouveau référentiel, nous passons à un décompte en ETP (Équivalent Temps Plein). Par exemple, par le passé, chaque agent.e, qu'il ou elle soit en temps complet ou partiel, comptait pour 1 emploi alors qu'avec le nouveau référentiel, un agent à 80 % ne comptera que pour 0,8 emploi.
Suppression du TAGERFIP	D'après la direction, ce changement de référentiel a des conséquences beaucoup plus « substantielles » pour les directions départementales et régionales car la Direction Générale a rebattu les cartes en fonction de la multiplicité des métiers qu'on peut y trouver (gestion fiscale professionnelle, gestion fiscale des particuliers, secteur publique). À partir de ce constat, elle a fait table rase de la répartition des emplois du TAGERFIP et « a réanalysé les charges représentées par chacune des missions ce qui a des conséquences mécaniques sur les emplois territoriaux. » Pour les DNS, essentiellement mono-métiers, la DG n'aurait pas remis en cause les emplois en fonction de missions.
tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques	Encore une fois, les élus CGT tiennent à alerter la direction sur l'application d'une réforme qui ne tient pas compte de la réalité des besoins des services. Les effets néfastes de cette réforme que dénonce la CGT sont principalement un risque de masquer les vacances d'emplois, des questions sur les possibilités de mutation ou de remplacement des agent.es à temps partiel.

Pour la DGE, la direction avance que l'impact est beaucoup plus limité compte tenu du caractère « mono métier » de notre direction.

Pour nous, la principale variable est la prise en compte des temps partiels. Selon le directeur, le nouveau référentiel n'apporte pas moins de « force de travail » pour notre direction !

Nous soulignerons pourtant qu'en 2025 la DGE avait un nombre d'emplois au TAGERFIP devant s'élever à 360 et qu'avec le nouveau référentiel c'est désormais 357 ETP (donc après prise en compte des temps partiels).

De plus, la DGE perd deux emplois de catégorie C, ce à quoi la direction répond que c'est la contribution à l'effort collectif de suppression de 550 ETP à la DGFIP en 2026. La Directrice Générale n'a pas voulu exclure les DNS de cet effort collectif !

Le directeur se targue d'avoir eu le choix du grade des 2 emplois à supprimer et a donc choisi deux emplois de catégorie C.

Tout au long de la présentation de ce nouveau référentiel, la direction s'est obstinée à répondre qu'une comparaison avec l'ancien référentiel n'était pas appropriée.

Pour nous les suppressions de chaises (même si elles n'étaient pas occupées à 100%) ne feront qu'aggraver la situation des services de la DGE et ce n'est pas la création de 2 postes de A au SAFE qui vont changer les choses pour les autres services. Et les chaises vides pour toute sorte de raisons : maladie, départ anticipé, disponibilité, congés maternité, qui l'étaient avec l'ancien référentiel le seront tout autant avec le nouveau !

La CGT dénonce depuis plusieurs mois ce nouveau référentiel qui rend les informations sur les emplois encore plus opaques. Des informations qui se réduisaient déjà à peau de chagrin avec la suppression des CAP, nous ne pouvons que constater que les organisations syndicales n'ont en auront plus aucune. *On a le sentiment que la DG a voulu faire retomber la fièvre en cassant le thermomètre !*

Sur l'engagement de réflexions sur l'organisation du travail :

Sans rentrer dans le fond du sujet puisque les réflexions que souhaitent mener le directeur n'ont pas commencé, nous avons tenu à exprimer notre hostilité à l'industrialisation des tâches qui pourraient être envisagées notamment pour les missions des IFU. Cette tendance étant particulièrement à la mode à la DGFIP, nous voulions le dire dès à présent. Le directeur a répondu ne pas suivre les modes, qu'il examinerait les doctrines d'emploi des agents.

Si pour le directeur la réflexion à mener résulte en partie du changement de caractéristiques des entreprises que nous gérons avec l'augmentation du périmètre, nous avons eu l'occasion de lui dire que de nombreuses charges de travail résultent des très fréquentes erreurs de gestion faites par les entreprises, ce qui n'était très certainement pas le cas par le passé et ce n'est pas en réorganisant la DGE que ce problème sera résolu.

Pour le service de gestion, nous avons dit en liminaire qu'il était déjà surchargé et nous demandons qu'un bilan soit fait et porté à l'ordre du jour d'une prochaine instance car la mise en place de nouvelles organisations du travail relève bien des sujets devant être examinés par les représentants du personnel.

Mouvement à la DGE :

La DGE a dû procéder à plusieurs recrutements de contractuel.les pour pourvoir des postes de catégorie A+.

En effet, malgré plusieurs fiches de postes, de requalification pour certains, des postes d'encadrants restaient vacants et ont donc dû faire l'objet de recrutement contractuel comme à la CDI avec l'arrivée d'un contractuel au poste d'IDIV et à la DAJ avec le recrutement d'une contractuelle au grade d'administrateur de l'État.

Questions diverses :	Une problématique que nous retrouvons également pour un poste de catégorie B aujourd'hui vacant et sur lequel un contractuel catégorie C a été recruté. La CGT ne peut que constater que la DGE fait face à de vrais problèmes de recrutement à tous les niveaux de postes, et que cette situation perdure depuis plusieurs années. En lien avec les emplois, nous avons demandé comment se ferait le mouvement local et la direction précise qu'il s'effectuera sans changement à la DGE. ***** => Pratique du TT :
Parlons TT :	Dans les questions diverses, nous avons notamment fait remonter à la Direction des pratiques de certains services dans l'application du télétravail qui ne correspondent pas aux textes. En effet il est demandé à de nouveaux.elles agent.es commençant le télétravail de présenter un rapport de missions avant et après leurs journées de TT. Cette demande n'a pas été limitée dans le temps par les chef.fes de services et pourrait courir sur plusieurs mois. Ces pratiques sont contraires à l'esprit du télétravail et de sa nécessaire relation de confiance entre l'agent.e et sa hiérarchie. La Directeur rappelle qu'il laisse l'appréciation aux chef.fes de service pour autoriser le TT selon l'autonomie de l'agent.e et il souhaite que l'on s'assure qu'il ou elle a acquis assez d'autonomie pour entrer dans le TT. Il a toutefois été ajouté que les chef.fes de services devaient rester mesurés dans le contrôle. Il pourra revenir en ce sens vers elles et eux. Nous précisons que les échanges sont évidemment normaux mais qu'un cadrage aussi contraint le jour d'avant et le jour d'après le TT montre une défiance envers les agent.es et représente une grande perte de temps. <i>Nous ne sommes pas non plus certain.es que ces pratiques aident à l'attractivité de nos services.</i> => Des étudiantes du CNAM : Nous avons interrogé la Direction sur la présence de deux étudiantes du CNAM en psychologie réalisant actuellement leur stage d'études au sein de la DGE et sur la finalité de cette initiative. La Direction explique que des formateurs du CNAM l'ont contactée pour l'obtention de ce stage à la DGE. Aussi, 8 agents d'un IFU seront auditionnés sur la base du volontariat (4 séances de 3 heures sont prévues). Un rapport sera remis à la Direction et présenté en instance à l'issue du stage. Nous avons exprimé notre surprise d'une telle démarche dans un contexte de charges de travail particulièrement lourdes et de l'investissement demandé à une équipe alors que nous n'avons pas été en mesure de comprendre l'intérêt que cet investissement représente pour la DGE. => Le Cross de Bercy : Cross Nous avons demandé à la Direction qu'elle accorde la journée entière, ce que le Directeur a accepté.
A venir : CSAL	- CSAL convoqué le 27/05/2026 => transmettez nous d'ici là les sujets ou questions que vous souhaitez faire remonter.

Les élu.es CGT présent.es au CSAL : Titulaires Emmanuelle Bidaux, Sylvain Delier, Camille Gras, Alexandre Katamadze
– Suppléants : Chor-Ly Lim, Norah Lim, Romane Péchillon **restent à votre disposition pour toutes précisions.**